

Bulletin de liaison

Avril 2024

N°89



Maison Saint-Paul - 51, rue de Traynès - 65000 TARBES

Sommaire

- Le mot du président	P.3
- Fête de l'immaculée Conception	P.4
- Assemblée générale extraordinaire et ordinaire.....	P.5
- Rapport d'activités et moral	P.5
- Rapport financier	P.9
- Statuts	P.12
- Règlement intérieur	P.15
- Orientations pour 2024	P.21
- La journée du 11 Février	P.22
- Fête de Sainte Bernadette	P.23
- Nettoyage des voiturettes.....	P.24
- Notre Dame de Médous.....	P.24
- Nos peines et nos joies.....	P.26
- Prière: à Notre Dame du Sacerdoce.....	P.27

Crédits photographiques

Première de couverture : Notre Dame D'Asté (site internet Loucrup65)

Quatrième de couverture : reproduction de la grotte de Lourdes à Nevers (site internet)

Autres photos : B.Vécrin, Site du Diocèse, [fbbook.com/HBD65](https://www.facebook.com/HBD65), Loucrup 65

Merci à tous ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation de l'année 2024 à l'Hospitalité de Bigorre de le faire au plus vite

Le mot du Président

En cette période pascale, c'est un message d'espérance que je veux vous faire passer. Notre vocation de serviteur hospitalier est d'une grande nécessité et contribue à plus d'humanité dans un environnement où le doute et le repli sur soi sont bien souvent de mise. Nous avons la chance de placer notre année sur le thème de la procession. Mettons-nous en marche

dès maintenant pas en solitaire mais avec l'Eglise, avec les membres de cette chapelle de Bigorre que nous avons construite lors de notre dernier pèlerinage, nous hospitaliers, nos chers JHO et nos pèlerins fragiles isolés, porteurs d'un handicap. Nous avons le devoir d'être des porteurs de joie et d'espérance toujours en mouvement.

N'hésitons pas aussi à nous retrouver, à prendre des nouvelles des uns et des autres, à être des missionnaires de l'entraide et du service!

Continuons à nous mettre en quête de nouveaux pèlerins et hospitaliers! C'est la responsabilité de chacun.

A tous je souhaite de belles et saintes fêtes pascales pour vous et chacun des membres de votre famille.

Bien fraternellement

Marc Prunet-Foch

Rappel de nos prochaines rencontres:

Samedi 15 juin : journée rencontre et amicale avec la présence de Mgr Micas

Du samedi 19 Octobre au mardi 22 Octobre : pèlerinage diocésain de la Bigorre



facebook.com/HBD65

Fête de l'Immaculée Conception 2023

Nous étions 28 brancardiers et 35 hospitalières pour participer et servir (quête et guide pour la communion) lors de cette belle célébration. La basilique Saint Pie X était à nouveau très fleurie, comme les années précédentes, de nombreux vases de roses blanches, offrandes venant du monde entier, à Notre Dame de Lourdes, à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception.

De nombreux diocèses français étaient représentés notamment ; Rodez, Montauban, Carcassonne, Agen. Cette messe internationale fut célébrée par notre évêque Monseigneur Micas, accompagné de 4 évêques à l'occasion du 90ème anniversaire de la canonisation de Sainte Bernadette.

Voici quelques extraits de son homélie :

- « La fête de ce jour nous invite à voir grand et large...Nos vies à tous sont faites pour Dieu...Marie rend possible de dire pleinement oui à Dieu ...Avec douceur et gravité, elle apprend à Bernadette à dire oui...Le oui de Marie, de Bernadette, des saints nous apprennent à dire oui nous aussi...Bernadette a dit non aux pressions qu'elle a subies à ce qui n'était pas la vérité...Le oui peut être coûteux à certaines heures.»

Et en conclusion : « Que Marie immaculée guide nos pas, que Bernadette veille sur vous et vos familles ! »

Puis nous sommes allés en procession vers la grotte pour prier l'Angélus avant de nous quitter



Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Nous nous sommes retrouvés à la maison Saint Paul à Tarbes le samedi 27 Janvier pour ce rassemblement annuel pour relater les actions de l'année écoulée et évoquer les projets de l'année à venir. Après un temps de prière avec notre aumônier-adjoint, le père Jean Azar, notre président Marc Prunet-Foch nous a présenté :

Le rapport d'activités 2023

Au retour de notre pèlerinage, le Père Bertrand Chevallier m'écrivait : « Merci pour ce que tu as fait avec ton équipe, tous les hospitaliers et les jeunes durant ces jours de pèlerinage. Vous avez contribué à construire cette Eglise »

Il s'est passé beaucoup de choses depuis notre dernière AG
Regardons avec attention les événements auxquels nous avons participé au travers de quelques photos :

- Le 11 Février fête de Notre Dame de Lourdes
- Le 18 Février
- Le nettoyage des voiturettes plus de 700 chariots
- Le chemin de croix du vendredi saint organisé par Lourdes avec la présence Jean Azar et organisé par le secteur de Tarbes sous la houlette de Jean Claude et de Maïté Laclaverie
- La rencontre organisée à Lourdes pour les présidents des hospitalités d'Occitanie
- La recollection de juin à la Cité St Pierre prêchée par le Père Maxime Kouassi sur le thème de de l'année et le rôle de l'hospitalier à la lumière de la vie de Bernadette
- La journée d'amitié à Lannemezan qui s'est conclue par le témoignage vivifiant de jeunes de retour des JMJ
- Notre participation à la journée rencontre de Lourdes Cancer Espérance
- Notre pèlerinage diocésain à l'accueil Notre Dame de 4 jours. Cette édition 2023 de notre pèlerinage a été particulièrement réussie me semble-t-il : un moment collectif vécu dans la joie et la sérénité par tous de façon intense tant au point de vue spirituel qu'amical :
- un moment collectif au sein de notre hospitalité : le triptyque Pèlerin/ hospitaliers/JHO a bien fonctionné. Merci à Laurent et

Sabine Védère pour le travail remarquable réalisé avec leur équipe de jeunes adultes encadrant et un nombre croissant de jeunes

-Notre choix d'affecter à un pèlerin un même JHO la même hospitalière et le même brancardier est une bonne décision.

-L'impression d'une plus grande coopération et partage avec les différents mouvements du diocèse présents à l'Accueil Notre Dame Enfant Famille Jeunes

Un moment fort d'expression de Foi et d'enrichissement personnel au travers des homélies et enseignements de nos 2 aumôniers Bertrand Chevallier et Jean.Azar. J'ai personnellement été très sensible à la conférence de Jean sur l'icône de la Trinité et à l'enseignement de Bertrand sur l'onction des malades.

La soirée festive, la présence continue de notre évêque tout au long de notre pèlerinage.; ses réflexions sur la dynamique de notre diocèse, les orientations qu'il souhaite mettre en place pour les années à venir ont été également des points positifs.

En mentionnant toutes ces activités, je ne voudrais pas omettre de rappeler tout ce qui est fait dans chaque secteur tout au long de l'année, vos rencontres avec nos pèlerins dans les maisons de retraite et auprès des personnes isolées dans nos villages ou nos quartiers. Que de pépites d'attention et de tendresse semées !

Toutes les sollicitations dont vous faites l'objet de la part du sanctuaire pour rendre service aux structures d'accueil de St Frai, de l'accueil Notre Dame ou bien au service des piscines ou lors de nombreuses cérémonies d'importance du sanctuaire illustrent bien la dynamique de notre Hospitalité

J'en profite pour remercier chacun des membres de notre conseil d'administration qui ont concouru à la réflexion, à la mise en œuvre de ces activités. Je peux vous dire qu' il s'est instauré un bon esprit d'équipe. Il y a une confiance et un véritable respect fraternel entre nous.

C'est bien cela l'église que nous avons construite ensemble et que nous devons continuer à édifier.

Nous avons vécu de beaux moments cette année ensemble.

Le thème de l'année « Allez dire aux prêtres de venir bâtir une église » était très porteur. Les différentes étapes franchies chemin de croix, récollection et pèlerinage et actions au

quotidien nous ont permis d'approfondir notre mission de serviteurs hospitaliers et ce qu'est la fraternité hospitalière sous le regard de Marie et de Bernadette

Relisez bien les bulletins de liaison que nous éditons trimestriellement sous la houlette de Marie Christine Granger et avec l'appui technique d'Amélie Serres. Ils sont riches et reprennent les principaux enseignements reçus. Soyez-en toutes et tous remerciés !



Le rapport Moral

De tout ce panorama de notre activité, nous pouvons en tirer quelques éléments essentiels pour notre hospitalité et son devenir:

- un service d'accompagnement privilégié très actif au service des malades, des personnes âgées, handicapées et isolées du diocèse
- La tendance d'une plus grande unité et communion avec les différentes strates du diocèse bien amorcée au cours de notre pèlerinage est salutaire et porteuse de nouvelles idées
- L'appui de nos deux aumôniers précieux dans cette orientation
- Nous avons engagé un mouvement de renouveau de nos effectifs avec cette année 25 personnes à la découverte qui ont marqué leur volonté de poursuivre leur engagement dans notre hospitalité

-Notre effectif reste quasiment stable à 290 personnes
L'action de susciter de nouvelles vocations est bien engagée et doit être amplifiée et je compte sur chacun d'entre vous pour se sentir impliqué dans ce mouvement

-N'ayons pas peur de communiquer notre enthousiasme d'hospitalier et la richesse que cela apporte dans notre vie personnelle et spirituelle

Nous allons mener une réflexion sur l'évolution de notre organisation pour atteindre cet objectif

Faites part de vos idées pour que nous avançons rapidement ensemble !

En conclusion, permettez-moi de reprendre ce que nous disait le Père Maxime Kouassi chapelain du sanctuaire: « Être Hospitalier ou hospitalière est une vocation. C'est une très belle vocation. L'hospitalier répond à l'appel de la sainteté. Car il voit Jésus dans le malade ou la personne fragile. Mais en même temps, c'est dans l'hospitalier que le malade voit Jésus. Car Jésus était proche des malades et des pécheurs. Chacun est donc invité à rentrer comme Bernadette dans une attitude de confiance pour répondre à sa vocation avec le Seigneur. Parce que Bernadette a fait confiance à Marie, elle l'a conduite à son fils. Si nous lui faisons confiance, il en sera de même pour nous. La parole de Dieu n'est vivante que si elle concerne la multitude. Le cœur à cœur de la Dame et de la jeune fille va s'ouvrir à toute l'humanité »

Marc Prunet Foch



Rapport financier
PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023
ASSOCIATION

Libellé	Dépenses	Recettes	Solde	ME- MOIRE SOLDE 2021-2022	ME- MOIRE SOLDE 2020-2021
Assemblée Générale	83,27		83,27	1,76	
Cotisations		2 615,00	2 615,00	3 624,00	3 990,00
Dons		24,00	24,00	582,97	550,00
Journée de Récol-	845,00	789,27	55,73	138,82	287,00
Journée d'Amitié	1 075,00	1 075,00	0,00		43,50
Rencontres	572,00	407,00	165,00	137,60	0,00
Secrétariat	3 635,68		3 635,68	4 233,69	3 876,21
Achats Divers	693,90		693,90		1 940,40
Dotation des secteurs	1 150,00		1 150,00	1 050,00	950,00
Ventes diverses		457,00	457,00	276,00	311,00
Dotation Jeunes	107,00		107,00	200,00	
Frais Financiers	176,50		176,50	137,40	122,40
Total	8 338,35	5 367,27	2 971,08	5 457,99	2 368,51

SECRETARIAT

Libellé de l'Opération	Solde	MEMOIRE SOLDE 2021-2022	MEMOIRE SOLDE 2020-2021
Affranchissement	<i>1 578,88</i>	<i>2 033,74</i>	<i>1 745,11</i>
Documentation		<i>7,50</i>	
Papeterie	<i>2 056,80</i>	<i>2 192,45</i>	<i>2 131,11</i>
Divers			
Total	<i>3 635,68</i>	<i>4 233,69</i>	<i>3 876,21</i>

PARTAGE

Libellé de l'Opération	Dépenses	Recettes	Solde	Mémoire Solde 2021-2022	Mémoire Solde 2020-2021
Pèlerinage Diocésain	33 665,00	27 317,00	<i>6 348,00</i>	<i>5 808,58</i>	<i>2 282,76</i>
Dons	300,00	35,00	<i>265,00</i>	1 060,00	648,40
Produits financiers		1 099,32	1 099,32	396,54	451,13
Assurance	878,07		<i>878,07</i>	<i>803,22</i>	<i>726,78</i>
Sous Total	34 843,07	28 451,32	<i>6 391,75</i>	<i>5 155,26</i>	<i>1 810,01</i>
Quêtes		6 268,62	6 268,62	6 448,75	4 506,12
TOTAL	34 843,07	34 719,94	<i>123,13</i>	<i>1 293,49</i>	<i>2 596,11</i>

PELERINAGE DIOCESAIN

Libellé de l'Opération	Dépenses	Recettes	Solde	Mémoire Solde 2021-2022	Mémoire Solde 2020-2021
Hébergement Hospitaliers et Jeunes	15 929,11	17 327,00	1 397,89	1 170,00	976,70
Hébergement Pèlerins	11 441,70	9 180,00	2 261,70	1 786,52	757,54
Héb. Pèl. à recevoir		540,00	540,00		
Fournitures diverses	1 739,50	270,00	1 469,50	1 478,50	560,63
Facturation Sanctuaires	2 070,00		2 070,00	2 030,00	1 340,00
Animation				200,00	200,00
Transports	2 270,00		2 270,00	1 460,00	300,00
Tisanerie	214,69		214,69	23,56	101,39
TOTAL	33 665,00	27 317,00	6 348,00	5 808,58	2 282,76

RECAPITULATIF 2023

Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Association	8 338,35	5 367,27	2 971,08
Partage	34 843,07	34 719,94	123,13
TOTAL	43 181,42	40 087,21	3 094,21

STATUTS

A la suite de notre assemblée générale extraordinaire et ordinaire, voici les statuts et le règlement intérieur de notre association qui ont été déposés à la préfecture après les modifications des articles 5 et 8 que nous avons votées

STATUS JANVIER 2024

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Article premier – TITRE-

Il est créé dans le Diocèse de TARBES et LOURDES , département des HAUTES-PYRENEES , une association conforme aux dispositions de la loi précitée, dénommée « HOSPITALITE DE BIGORRE ».

Article 2 - SIEGE -

Le siège social est fixé à TARBES, Maison Saint Paul, 51 rue de Traynès. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, en tous autres endroits du département.

Article 3 – BUT –

L'HOSPITALITE DE BIGORRE a pour buts ;

- aider et servir, matériellement et spirituellement, tous ceux, plus spécialement malades et handicapés, qui souhaitent accomplir une démarche de pèlerinage, à LOURDES ou ailleurs ; les accompagner et les aider avant et après cette démarche.
- établir et entretenir entre ses membres des liens d'amitié et de confraternité, avec le souci d'un approfondissement de leur vie chrétienne et d'un engagement au service de l'Eglise.

Article 4 – COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

L'Association comprend ;

des membres ADHERENTS

des membres TITULAIRES

des membres HONORAIRES

des AMIS de L'HOSPITALITE

- sont membres ADHERENTS, les personnes majeures qui, après avoir suivi les différentes activités de l'Association pendant 1 an, sollicitent et obtiennent leur admission dans l'Association.
- sont membres TITULAIRES, les membres adhérents qui ont pris l'engagement de participer régulièrement à toutes les activités de l'Association, sauf empêchement de force majeure.
- sont membres HONORAIRES, les membres adhérents ou titulaires qui ne pouvant plus prêter un concours régulier aux activités de l'Hospitalité, continuent à lui apporter leur aide spirituelle ou matérielle ou financière, dans la mesure de leur possibilité.
- sont « AMIS DE L'HOSPITALITE », les personnes qui ne pouvant pas participer régulièrement aux activités de l'Association, lui apportent néanmoins, occasionnellement, une aide spirituelle ou matérielle ou financière.

Les JEUNES, filles ou garçons, à partir de quinze ans, peuvent participer aux activités proposées par l'Hospitalité, notamment aux pèlerinages.

Les modalités de l'admission dans ces différentes catégories sont précisées dans le règlement intérieur.

Article 5 – ADMINISTRATION –

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration comprenant ;

- des membres de droit désignés par Monseigneur l'Evêque (lui-même membre de droit)

qui sont : le Directeur Diocésain des Pèlerinages,

un Aumônier.

- des membres élus en Assemblée Générale parmi les membres adhérents ou titulaires :

trois à cinq conseillères,

trois à cinq conseillers.

- des membres responsables de secteurs, en raison de UN par secteur, hospitalière ou hospitalier, membre adhérent ou titulaire, élu par l'ensemble des membres titulaires et adhérents du secteur (le territoire du Diocèse étant divisé en secteurs selon un découpage adapté à celui de l'organisation diocésaine) . Si dans un secteur, il s'avérait nécessaire de créer des « antennes locales », les responsables d'antenne seraient élus selon les mêmes principes.

- des membres cooptés compte tenu des besoins, en fonction de leur compétence, notamment

un médecin, qui sera de droit le médecin chef de chaque pèlerinage.

un auxiliaire médical.

Un représentant des malades et des handicapés.

Un responsable des jeunes.

Les membres cooptés choisis par le Conseil d'Administration doivent recevoir l'approbation de l'Assemblée Générale : s'ils ne sont pas des membres titulaires, ils n'ont droit de vote au Conseil d'Administration que pour les questions de leur compétence.

Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau comprenant :

- un Président titulaire.

- un Vice-Président, titulaire, responsable des hospitaliers.

- une Vice-Présidente, titulaire, responsable des hospitalières.

- un Secrétaire, éventuellement un Secrétaire adjoint.

- un Trésorier, éventuellement un Trésorier adjoint.

- Le Directeur Diocésain des Pèlerinages et l'Aumônier sont membres de droit.

Le Bureau peut constituer toute commission qu'il jugera utile pour étudier un problème particulier, organiser ou diriger une activité ou un service précis ; il en fixe la composition et les pouvoirs.

Article 6 – ADMISSION ET OBLIGATIONS -

L'admission au sein de l'Hospitalité exige que le candidat :

- appartienne à la religion catholique : toutefois , des personnes appartenant à une autre religion, mais particulièrement attachées au service des malades et des handicapés, pourront être admises après avis favorable du Conseil ;

- s'engage à se conformer aux statuts et règlements de l'Association, aux décisions et directives du Conseil et à acquitter une cotisation.

Les personnes sollicitant leur admission comme membre adhérent , doivent être parrainées par deux

membres titulaires et être agréés par le Conseil d'Administration.

Article 7 – DEMISSION – RADIATION -

La qualité de membre de l'Hospitalité se perd par démission, radiation ou décès.

La démission est adressée, par lettre au Président du Conseil d'Administration, par l'intéressé.

La radiation est prononcée, l'intéressé ayant été invité à fournir ses explications, par le Conseil d'Administration.

- soit en raison de faits graves reprochés dans le service ou dans le comportement en dehors de l'Association ;

- soit pour une non participation prolongée, sans raison valable, aux activités de l'Association.

La radiation est notifiée par lettre du Président.

Article 8 – ASSEMBLEE GENERALE – ELECTIONS-

A) – ASSEMBLEE GENERALE – Elle se réunit au moins une fois par an sur la convocation du Conseil d'Administration, et éventuellement, à la requête, adressée au Président, d'au moins un quart des membres titulaires, à jour de leur cotisation. Elle délibère souverainement sur tous les sujets inscrits à l'ordre du jour. Les règles de convocation et de déroulement de l'Assemblée sont fixées dans le règlement intérieur.

B) – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Ils sont élus en Assemblée Générale par l'ensemble des membres titulaires et adhérents, au scrutin secret, et à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas d'égalité des suffrages, la voix du Président est prépondérante. Ils sont élus pour quatre ans et renouvelables par moitié tous les deux ans ; ils sont rééligibles et cessent leur fonction au plus tard à l'expiration du mandat au cours duquel ils ont atteint 80 ans.

C) – MEMBRES COOPTES – Leur mandat a une durée de deux ans ; il est renouvelable. Ces membres cessent leur fonction au plus tard à l'expiration du mandat au cours duquel ils ont atteint l'âge de 80 ans.

D) – ELECTIONS DU BUREAU – Après chaque élection en Assemblée Générale, le Conseil d'Administration procède au renouvellement du Bureau dont il est parlé à l'article 5, au scrutin secret. Le Président doit être confirmé dans ses fonctions par Monseigneur l'Evêque. Les modalités de ces différents scrutins sont précisées dans le règlement intérieur.

Article 9 – RESSOURCES -

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- des cotisations annuelles versées par les membres adhérents et titulaires, dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

- des offrandes et des dons.

Article 10 – CONTESTATIONS -

Toute contestation ainsi que les cas non prévus pouvant naître de l'interprétation des statuts ou du règlement intérieur sont jugés par le Conseil d'Administration.

Article 11 – MODIFICATION DES STATUTS -

Toute modification aux présents statuts devra être approuvée par l'Assemblée Générale, à la majorité des membres titulaires, présents ou représentés, avec un quorum de deux tiers de ces membres.

Article 12 – REGLEMENT INTERIEUR -

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration tant pour les cas prévus aux présents statuts, que pour faciliter le bon fonctionnement de l'Hospitalité. Il est applicable dès son approbation par le Conseil qui doit le porter à la connaissance des membres de l'Hospitalité.

Article 13 – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION -

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par un Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet. Elle désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net conformément à la loi. La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture des HAUTES-PYRENEES.

Article 14 – FORMALITES-

Le Président doit faire connaître, dans les trois mois à la Préfecture des Hautes-Pyrénées tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association ainsi que toutes les modifications apportés à leurs statuts.

Ces modifications et changements sont en outre consignés sur un registre spécial, coté et paraphé.

Adoptés en assemblée générale

à TARBES, le 27 janvier 2024

REGLEMENT INTERIEUR

Conformément à l'article 12 des statuts, un règlement intérieur a été établi par le Conseil d'Administration. Il a pour but de préciser les points prévus par les statuts et ceux non prévus, afin de faciliter le bon fonctionnement de l'Hospitalité.

Il comprend quatre grandes parties, qui sont :

- l'esprit de l'Hospitalité,
- les modalités de fonctionnement,
- les pèlerinages,
- les liens extérieurs.

I - L'esprit de l'Hospitalité

Le but de l'Hospitalité de Bigorre est précisé à l'article 3 des statuts. Sa mise en œuvre repose sur un certain nombre de dispositions spirituelles qu'il est bon de nous rappeler souvent :

1°) A la base de notre démarche se trouve un esprit de foi entretenu par la prière et l'oraison, spécialement par la prière avec Marie, notre Maman, aussi bien dans l'intimité de notre cœur que dans les grandes célébrations communautaires.

2°) L'hospitalier se doit d'avoir l'esprit d'humilité, de service, d'accueil, de discipline personnelle qui lui donnera les meilleures dispositions pour être efficacement au service des malades et handicapés, dans un véritable amour fraternel.

3°) Un esprit de fraternité spirituelle s'exerce aussi envers tous les hospitaliers de notre Hospitalité ou de toute autre hospitalité diocésaine, française ou étrangère. Notre Hospitalité doit vivre comme une grande famille où règnent l'attention aux autres, l'entraide permanente, le réconfort.

4°) Un esprit d'ouverture enfin, permet d'accepter avec simplicité les nouveautés ou les changements dans le fonctionnement de l'Hospitalité ou le déroulement des pèlerinages. Ainsi, l'hospitalier ne doit pas

s'enfermer dans ses habitudes mais peut dans la mesure de ses moyens, exercer de nouvelles fonctions et même participer à la vie apostolique des autres mouvements d'Eglise, (et en premier lieu dans sa paroisse) et de la vie sociale.

L'aide et les visites aux malades, handicapés, personnes seules ou en maison de retraite sont pour tous une préoccupation permanente et une activité à poursuivre tout au long de l'année.

Les conseils et avis de notre aumônier seront accueillis et acceptés avec bienveillance et gratitude ; de même que l'action du diacre au milieu des hospitaliers comme Témoin du Christ serviteur pour :

- être proche des pèlerins malades et handicapés,
- croire avec eux en la présence de Dieu au cœur de toute souffrance.

II – Modalités de fonctionnement

Pendant une période d'un an environ, dite "à la découverte", sera proposé aux postulants de participer aux activités de l'Hospitalité pour leur permettre d'en découvrir et d'en approfondir l'esprit et de mieux s'y intégrer.

A) Membres de l'Hospitalité (art.4 des statuts)

Il est très important que chaque hospitalier ait le souci du recrutement afin d'assurer la continuité de notre Hospitalité, tout en étant très vigilant quant aux personnes que nous contactons.

Celui ou celle qui aura présenté un nouvel hospitalier aura à cœur de l'entourer pour faciliter son intégration dans l'Hospitalité.

- Adhérents : L'adhésion est proposée par lettre signée du Président, accompagnée d'une copie des statuts et du règlement intérieur, remise de la main à la main par le Responsable de secteur.

- Titulaires : Après avoir participé à 2 pèlerinages et aux activités de l'Hospitalité, sur proposition du Responsable de Secteur et avis favorable

du Conseil, le membre Adhérent est invité à prononcer son ENGAGEMENT.

L'invitation est proposée par lettre signée du Président et de l'Aumônier. Elle n'est pas renouvelée mais reste valable tant que l'intéressé participe normalement aux activités de l'Hospitalité. Il doit exprimer sa décision, par écrit, dans une lettre adressée au Président. L'Engagement est alors prononcé devant les membres de l'Hospitalité, à l'occasion d'une manifestation importante.

- Honoraires : Sur demande de l'intéressé et après décision du Bureau, le Président adresse par lettre, remise de la main à la main par le Responsable de Secteur, l'avis d'acceptation de l'honorariat.

- Jeunes : les conditions d'admission sont les mêmes. Toutefois, ils pourront participer à un premier pèlerinage "à l'essai" ; l'ensemble des hospitaliers devant tout faire pour faciliter leur accueil et leur intégration, avec doigté et discrétion.

B) Administration

La composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Hospitalité de Bigorre figure à l'article 5 des statuts.

Les candidatures à l'élection au conseil d'administration doivent être adressées par lettre envoyée au président dans les dix jours qui suivent l'envoi de la convocation à l'assemblée générale avec appel à candidature.

Le Bureau de l'Hospitalité est renouvelé dans la semaine qui suit toute élection au Conseil d'Administration. Seuls les membres titulaires et les responsables de secteurs composant le Conseil, prennent part au vote pour l'élection du bureau. En cas d'égalité de voix lors d'un scrutin, le candidat le plus ancien dans l'Hospitalité sera réputé élu, sauf s'il se désiste au profit d'un autre candidat.

C) Assemblée Générale

La convocation faite selon les termes de l'article 8 des statuts, est adressée par lettre signée du Président, trois semaines au moins avant la date de l'assemblée. Il est très souhaitable que les hospitaliers répondent dès réception de la convocation afin de faciliter la préparation et l'organisation de l'assemblée, notamment sur le plan matériel.

Si des élections sont prévues lors de l'assemblée, il est fait appel à candidatures, avec délai de réponse de dix jours comme indiqué ci-dessus.

L'ordre du jour et le déroulement de l'assemblée et de la journée sont précisés dans la convocation, ainsi que le coût de la participation. Toutefois, une question financière ne doit pas empêcher quiconque de participer à cette rencontre ; les membres du bureau et les responsables de secteur sont là pour faciliter les choses.

D) Secteurs

Pour une meilleure organisation et un plus grand dynamisme de l'Hospitalité de Bigorre, le territoire diocésain est divisé en 6 secteurs : Argelès-Gazost, Bagnères de Bigorre, Lannemezan, Lourdes, Tarbes et Val d'Adour.

Chaque secteur est animé par un(e) Responsable de Secteur, assisté d'un(e) responsable de secteur adjoint.

L'élection des responsables de secteur est faite au scrutin secret par l'ensemble des membres titulaires, adhérents et honoraires du secteur, pour une durée de deux ans éventuellement renouvelable. Elle aura lieu à deux tours :

1er Tour

Sur le bulletin comportant le nom de tous les membres Titulaires du Secteur, chacun désigne UN membre.

Après dépouillement de ce scrutin, on retiendra les noms des QUATRE membres qui auront obtenu le plus de voix et qui auront accepté de SERVIR à ce poste.

2ème Tour

Après annonce des noms des membres retenus au premier tour, tous les membres du Secteur désigneront DEUX noms.

Celui ou celle qui aura obtenu le plus de voix sera déclaré(e) : Responsable du Secteur TITULAIRE, le suivant sera déclaré Responsable Titulaire Adjoint.

En cas d'égalité des voix on réglera la question à l'amiable...

Le Responsable de Secteur, qui devra confirmer verbalement son acceptation devant les membres présents, siégera au Conseil d'Administration (l'adjoint le remplaçant en cas d'absence).

Chaque secteur doit aussi rechercher et proposer des candidats au Conseil d'Administration avec le souci de l'intérêt de l'Hospitalité et de l'efficacité de son fonctionnement.

E) L'E.A.J.

Comme les secteurs géographiques, l'Equipe Accueil Jeunes choisit un(e) responsable et un(e) responsable adjoint. Cette équipe plus spécialement chargée des jeunes (15 à 30 ans) a pour objectif :

- de vivre avec les malades et les handicapés un temps fort de pèlerinage,
- d'informer les groupes sur l'organisation des pèlerinages et l'esprit de l'Hospitalité,

- d'accueillir les groupes de passage,
- d'accompagner les démarches individuelles qui souhaitent rejoindre notre Hospitalité pour le service des malades et handicapés.

Le Responsable siègera au Conseil d'Administration (l'adjoint le remplaçant en cas d'absence).

Il est très souhaitable qu'en dehors de la période du pèlerinage, aient lieu entre les jeunes des rencontres ou des réunions, afin de former un groupe compact, solide, qui sera la relève de notre Hospitalité.

III - Pèlerinages

A) Préparation

1 – Visite des malades et constitution des dossiers.

La préparation du pèlerinage est un travail de longue haleine. Le climat spirituel qui doit entourer le futur "malade pèlerin" sera développé dans les mois et semaines qui précèdent le pèlerinage par des visites régulières et des entretiens fraternels.

Le dossier d'inscription doit être rempli avec soin et de façon très claire ; la fiche médicale devant être tenue à jour jusqu'au dernier moment et remise dans les délais au responsable de Secteur.

2 – Equipe médicale.

A la diligence du Médecin-Chef, une réunion préalable est organisée avec les infirmières et autres soignants pour l'examen des dossiers médicaux.

Elle doit avoir lieu dès la remise des dossiers, soit au local de l'Hospitalité, soit en tout autre lieu fixé par le médecin-chef.

3 – Equipe liturgique et Chants.

Un long travail de préparation des cérémonies étant nécessaire, il importe que ces groupes travaillent en liaison étroite avec l'Aumônier, dès avant le pèlerinage.

4 – Matériel.

Le matériel nécessaire aux pèlerinages est stocké pendant l'année dans notre local, à Tarbes. Son entretien est une des conditions qui contribuent au bon accueil des malades pendant le pèlerinage.

Au départ et au retour du pèlerinage, des brancardiers peuvent être sollicités pour le transport et la mise en place.

B) Déroulement

1 – Insigne et tenue.

Il est bon que les membres d'une même communauté puissent se reconnaître entre eux et être reconnus des autres.

Outre le badge nominatif porté par chaque hospitalier, les titulaires porteront la médaille qui leur a été remise le jour de leur engagement. Cet insigne ne peut être porté que pendant la durée des pèlerinages ou à l'occasion des réunions ou cérémonies concernant l'Hospitalité.

Il est demandé aux brancardiers d'avoir une tenue correcte, si possible de porter un pantalon gris et le blouson bleu qui peut être fourni par l'Hospitalité.

Les hospitalières porteront l'uniforme qui a été mis au point depuis plusieurs années (blouse blanche, tablier blanc ou bleu, voile bleu).

2 – Comportement.

Pendant leur service, les hospitaliers se conformeront avec bon esprit aux directives des responsables dont

ils dépendent, avec le souci constant, dans leurs propos et leur tenue, du respect absolu des malades qui leur sont confiés. Ils pourront avec tact les aider à prier et, s'ils le souhaitent, à réciter avec eux le chapelet.

La discrétion et une certaine qualité d'écoute doivent être une règle impérative pour tout hospitalier.

Le calme et un environnement de silence sont à rechercher dans les chambres de malades et dans l'Accueil en général, car ils favorisent le climat indispensable à la prière et l'entretien privilégié que, très souvent, le malade recherche et que l'hospitalier doit toujours accueillir avec attention et bienveillance.

3 – Equipes priantes

Les hospitaliers, auxquels leur âge ou leur état de santé interdit les activités trop astreignantes des journées de pèlerinage, peuvent former des équipes de prière, afin d'assurer, par roulement, une oraison permanente aux grandes intentions de l'Eglise et plus spécialement pour les malades et les plus déshérités.

4 - Logement

Il est fortement conseillé aux hospitaliers de loger sur place pendant la durée des pèlerinages.

IV – Liens extérieurs

Notre Hospitalité ne vit pas en vase clos.

Elle entretient des relations étroites avec Monseigneur l'Evêque du diocèse, avec le Directeur Diocésain des Pèlerinages et avec l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes. Spécialement en ce qui concerne cette dernière dont beaucoup de nos hospitaliers sont déjà membres, il importe de renforcer ces liens en suivant les stages annuels et ceux de formation qui permettront, le moment venu, d'être admis au sein de l'Hospitalité-Mère.

De ce renouvellement des effectifs, dans la continuité, dépend le maintien du service de l'accueil des pèlerins valides ou malades et la bonne organisation de toutes les célébrations.

Conformément à l'article 12 des statuts, le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'Administration le: 24 septembre 2005

La modification du paragraphe II – A (Titulaires), a été approuvée par le Conseil d'Administration le : 19 avril 2022



Modifications du conseil d'administration

Nous avons pu grâce à vous élire 3 nouveaux administrateurs

- Elizabeth Bonnaventure (Tarbes)
- Robert Bourgeois (Argelès)
- François Compagnet.(Lourdes)

Tous les trois vont venir renforcer au sein de notre CA notre souhait d'évolution de notre mission et de notre organisation.

Je pense être votre porte parole pour exprimer ma gratitude envers tous les hospitaliers qui sont arrivés en fin de mandat et ont oeuvré pour le bien de l'hospitalité en exerçant leur responsabilité d'administrateur pendant de nombreuses années : Etienne Carmouze, Chantal de Castelbajac, Jean Marc Deslus et Bernadette Joly.

Je sais qu'ils resteront tous actifs et constants dans leur engagement d'hospitaliers.

Le bureau de l'Hospitalité se présente comme suit :

- Marc Prunet Foch président
- Françoise Carniato et Pierre Bouillon vice présidents
- Joseph Majourau et Elizabeth Bonnaventure respectivement trésorier et trésorière adjoint

Quelques changements dans les secteurs :

- Marie Christine Granger assume désormais la responsabilité du secteur d'Argeles avec Catherine Albrech
- Le secteur de Tarbes est toujours sous la responsabilité de Jean Claude Loste secondé par Nathalie Lansac.
- Les autres secteurs restent inchangés.

Orientations 2024

-**Lancer** une réflexion sur l'avenir de l'organisation de notre hospitalité

-**Asseoir** notre action de serviteur auprès des plus fragiles et des plus isolés

-**Poursuivre** la dynamique jeunes et développer le tandem Hospitaliers/ JHO

-**Susciter** de nouvelles vocations de serviteurs hospitaliers

-**Se mettre en conformité** avec les recommandations du diocèse en terme de prévention contre les abus (formation et dispositions à respecter)

Communiquer sur l'hospitalité: c'est une nécessité

Marc Prunet-Foch

Journée du 11 Février

32ème journée mondiale du malade

32 hospitalières et 33 brancardiers se sont retrouvés dans la basilique souterraine. Cela fait 166 ans que nous fêtons l'anniversaire de la première apparition de Notre Dame de Lourdes à sainte Bernadette. La basilique saint Pie X avait fait le plein : environ 12 000 pèlerins. C'est le nouveau cardinal son Eminence François Bustillo, évêque d'Ajaccio, qui a présidé cette célébration, accompagné, entre autres, de Monseigneur Jean Marc Micas, notre évêque et du père Michel Daubanes, le recteur du sanctuaire. En préambule, le cardinal rappelle le thème de l'année au sanctuaire : « Allez dire aux prêtres de venir en procession » et précise que nous sommes invités à bouger physiquement et spirituellement.

Voici un extrait de son homélie :

« *-Ton cœur frémira et se dilatera -*. Cette parole d'Isaïe (1ère lecture) nous remplit d'espérance. Chrétiens du 21ème siècle, nous recevons cette parole de Dieu pour ne pas céder au découragement . Face aux difficultés, face aux combats de notre vie ordinaire, nous ne sommes pas seuls. Le Seigneur ne nous abandonne pas. Il nous oriente vers la clarté de son aurore. Comme nous l'avons entendu, la lumière brille dans les ténèbres dit Saint Jean dans le prologue. A Lourdes, Marie, avec son doux sourire, nous offre la confiance. Sa présence à la grotte nous rassure. Le silence nous permet de lui dire nos vies avec nos demandes, avec nos supplications, avec notre espérance. Marie intercède pour que ta vie soit radieuse et pour que nos cœurs ne soient pas secs et fermés mais dilatés. ».

A la fin de la messe, compte tenu de la pluie, la procession vers la grotte n'a pas pu avoir lieu. L'Angélus a été prié sur place, dans la basilique.



Fête de Sainte Bernadette

Cette année, sainte Bernadette a été fêtée à Lourdes dès le 16 Février au soir avec la traditionnelle procession partant de l'église paroissiale du Sacré Cœur et se terminant à la grotte en passant par le chemin qu'empruntait Bernadette pour retrouver la Sainte Vierge. Les enfants de chœur suivis des fillettes de Marie puis des hospitalières de Bigorre portant les lanternes entourant les reliques de Sainte Bernadette avec en tête les brancardiers portant nos bannières



La messe solennelle a eu lieu le samedi 17 Février à 11h15 à la basilique du rosaire et fut présidée par notre évêque Monseigneur Jean Marc Micas.

Nettoyage des voiturettes

Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés juste avant le début de la période des pèlerinages, à l'accueil Notre Dame avec karchers, seaux, éponges et chiffons le samedi matin 16 Mars. Le soleil, la bonne humeur et l'énergie étaient avec nous pour ce grand ménage de printemps. Cette année, Daniel Pezet, le président de l'Hospitalité Notre Dame a participé à ce nettoyage. Une dizaine de JHO nous ont rejoints au cours de la matinée. Cependant, nous étions moins nombreux que l'année passée pour sortir, laver, essuyer et ranger 700 voitures bleues le matin et 400 l'après-midi à Saint Frai. Il serait bon qu'en 2025, les membres actifs de l'hospitalité soient plus présents pour partager ce service invisible mais essentiel auprès des pèlerins de Lourdes.



Dévotion mariale dans le Haut-Adour : NOTRE DAME DE MEDOUS

Née au milieu du 16ème siècle, Domenge Jouanolou était la fille d'un paysan de Baudéan et on la surnommait Liloye, c'est-à-dire « pure comme le lys » à cause de sa grande piété. On la maria à un paysan des Palomières de Bagnères dont elle eut une fille vers 1575. veuve, elle dut se réfugier dans le quartier pauvre du Pouey d'où elle allait prier à la chapelle de Médoux car elle avait une particulière dévotion à Notre Dame de Médoux. Elle y allait ordinairement chaque jour pieds nus prier et même on l'a vue souvent y aller à genou et faisait aller sa fille de la même façon . Tout le monde admirait leur dévotion et leur mortification. La Vierge lui apparut à plusieurs reprises, en forme d'une belle damoiselle vêtue de blanc, pour lui annoncer une épidémie de peste si les bagnérais ne faisaient pas pénitence. Ils restèrent sourds à ses appels malgré les catastrophes qui s'abattaient sur la ville : gel de l'Adour, inondations, grêle qui tuaient les oiseaux, froid qui tuait les agneaux sur le chemin du marché, chutes de neige tardives. Puis la

peste se déclara à Bagnères en 1588 et dans les communes voisines jusqu'à Montgaillard et tua beaucoup de monde sauf les riches qui avaient pu fuir la ville. Ils revinrent au bout d'une année, pensant que l'épidémie s'était éloignée, mais ils ne se repentirent pas et la peste reprit de plus belle. Quand ils se décidèrent enfin à écouter Liloye et à aller en procession à Médoux, l'épidémie cessa immédiatement.

La statue de Liloye située au Vallon du Salut à Bagnères date du 18 - ème siècle et ornaît l'église des Jacobins de Bagnères (n'en subsiste aujourd'hui que la tour dite de l'horloge). Elle fut vendue en 1793 comme bien de l'église à un paysan qui la cacha dans son grenier. Retrouvée en 1904, elle fut alors exposée dans la niche qu'elle occupe actuellement au-dessus de la fontaine.

La dévotion de la population à Notre Dame de Médoux repose essentiellement sur une enquête juridique menée en 1648. Tous les témoins entendus par le juge et les notaires, sans se concerter, ont fait des dépositions absolument identiques et il a été admis par les plus hautes autorités et par le peuple que les événements qui s'étaient déroulés à Médoux et à Bagnères étaient véridiques et que de plus grands fléaux ont pu être évités grâce à l'intervention de Notre-Dame , sur les prières de Liloye.

Extrait de la conférence de maître Jean-François Fourcade dit Coudache : « de Médoux à Médous avec Liloye »



*Vierge de Médoux « Notre Dame d'Asté
Dans la nuit des temps, la Vierge serait apparue à un jeune berger de la vallée d'où jaillit la source. La réputation de Médoux se répandit rapidement à la ronde, à tel point qu'il devint le plus important des trois sanctuaires voués au culte marial, attirant de pieuses caravanes de pèlerins.*

Il y a, à l'église d'Asté une statue grandeur nature en marbre blanc de Carrare, véritable chef d'œuvre sculpté par un artiste italien.

- Nos Peines -

Décès

De nos anciens hospitaliers :

Madeleine **Achou Lepage** (Bagnères)

François **Landry** ancien responsable secteur (Lannemezan)

Marguerite **Puech** (Argelès)



Des familles de nos hospitaliers :

Papa de Marie Christine **Granger** (Argelès)

Toute notre respectueuse affection aux familles éprouvées



- Nos Joies -



Naissance

Romane, arrière-petite-fille de Nina et Christian **Trey-Roucaud** (Lannemezan)

Clarisse, 5ème arrière-petit-enfant de Nicole **Lapèze** (Tarbes)

Mariage

Kevin et Dorine, fille de Louise et Jacques **Assenof** (Argelès)

Nous leur présentons nos sincères félicitations

Prière à Notre-Dame du Sacerdoce

Vierge Marie, mère du Christ-Prêtre,
mère des prêtres du monde entier,
Vous aimez tout particulièrement les prêtres,
parce qu'ils sont les images vivantes de votre Fils Unique.

Vous avez aidé Jésus par toute votre vie terrestre,
et vous l'aidez encore dans le ciel.

Nous vous en supplions, priez pour les prêtres !
Priez le père des cieux pour qu'il envoie
des ouvriers à sa moisson.

Priez pour que nous ayons toujours des prêtres
qui nous donnent les sacrements,
nous expliquent l'évangile du Christ,
et nous enseignent à devenir de vrais enfants de Dieu !

Vierge Marie, demandez vous-même à Dieu le père
les prêtres dont nous avons tant besoin ;
et puisque votre cœur a tout pouvoir sur lui,
obtenez-nous ô Marie,
des prêtres qui soient des saints !
Amen

Sainte Thérèse de Lisieux

Sainte Bernadette, Priez pour nous
Notre Dame de Lourdes, Priez pour nous



Reproduction de
la grotte de Lourdes
à Nevers